



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

EVENTS ÉVÉNEMENTS EVENTOS 2026

Deepen your knowledge, develop your network and interact with leading professionals in the legal industry

Renforcer vos connaissances, développer votre réseau et échanger avec les principaux acteurs de l'industrie juridique

Consolidar sus conocimientos, desarrollar su red, intercambiar con profesionales expertos de la industria jurídica

www.uianet.org



UN APERÇU DE L'UIA

L'UIA, une valeur sûre

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays. Elle favorise le développement professionnel et l'échange international d'informations et d'idées, promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Créée en 1927, l'UIA a été la première organisation juridique à...

- **Réaliser** une charte sur l'exercice de la profession d'avocat au XXI^e siècle
- **Adopter** une résolution sur les pratiques multi-disciplinaires
- Soutenir publiquement que **le droit à la santé est un droit humain fondamental**
- Se positionner de manière forte en faveur de **l'abolition de la peine de mort**
- **Adopter** une résolution sur « mondialisation, tolérance et droit »

L'UIA en chiffres



150 barreaux



2 millions d'avocats représentés



Présente dans **110 pays**



43 commissions spécialisées

LES SÉMINAIRES DE L'UIA

Chaque séminaire est une formidable opportunité pour discuter de questions juridiques d'actualité et analyser les expériences dans tous les principaux domaines du droit.



Plus de **20 événements** par an dans plus de **20 pays différents** dans le monde entier



Rassemblent entre **50 et 500 avocats** et professionnels du droit, selon la destination et le thème



Sont organisés par les **commissions scientifiques de l'UIA** avec des **orateurs de renommée internationale**



Sont organisés conjointement avec des **barreaux ou d'autres organisations internationales**

Les participants aux séminaires de l'UIA sont :

- Avocats de cabinets de différente taille
- Présidents de barreaux
- Représentants d'organisations et de fédérations juridiques
- Conseillers juridiques
- Cabinets internationaux

DEVENEZ PARTENAIRE DE L'UIA !

- Associez votre nom à une prestigieuse organisation internationale d'avocats accréditée auprès de nombreux instituts et organisations juridiques mondiales.
- Faites-vous connaître des nombreuses personnalités du monde juridique.
- Affirmez votre positionnement de marché et présentez vos produits et services.

VOTRE VISIBILITÉ ? NOTRE AUDIENCE :

- Campagne presse : couverture médiatique du séminaire au niveau local (TV, radio, presse écrite).
- Partenariats médias nationaux et internationaux.
- Campagne de communication forte : 3 000 programmes, newsletters envoyés à des milliers de professionnels, réseaux sociaux.
- Site Internet UIA : 30 000 vues uniques par mois.
- Réseaux sociaux de l'UIA : plus de 15 000 abonnés sur Twitter, LinkedIn, Facebook, Instagram.

PACKS DE PARTENARIAT

	DIAMOND Pour 10 séminaires 30 000 € HT*	PLATINUM 10 000 € HT*	GOLD 5 000 € HT*	SILVER 2 500 € HT*
• Mention de votre nom et logo sur le programme	✓	✓	✓	✓
• Logo avec lien hypertexte sur le site internet du séminaire	✓	✓	✓	✓
• Mention de votre nom et logo sur l'écran de veille dans la salle du séminaire	✓	✓	✓	✓
• Mention de votre nom et logo dans la(les) newsletter(s) de l'événement	Dans toutes les newsletters de l'événement (minimum 3) avec un texte de présentation	Dans toutes les newsletters de l'événement (minimum 3)	Dans 2 newsletters	Dans 1 newsletter
• Invitation(s) au séminaire incluant le(s) déjeuner(s) et les pauses-café	4 par séminaire	3	2	1
• Invitation(s) pour le dîner optionnel du séminaire	4 par séminaire	3	2	-
• Publicité (quadrachromie) dans le programme du séminaire	1 page par séminaire	1 page	1/2 page	1/4 page
• Page de publicité (quadrachromie) dans une édition du «Juriste International », magazine juridique de l'UIA	✓	✓	50 % de réduction	25 % de réduction
• Stand ⁽¹⁾ : Une table avec 2 chaises, ou votre propre stand	✓	✓	✓	-
• Distribution de votre matériel promotionnel au stand UIA	✓	✓	✓	✓

⁽¹⁾ Les espaces attribués peuvent varier selon la configuration du lieu du séminaire. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA. L'espace sera attribué par ordre de date de la demande et une fois que les partenaires Diamond, Platinum et Gold auront sélectionné leur emplacement dans la zone d'exposition.



AUTRES PARTENARIATS ⁽²⁾

Traduction simultanée

Les langues officielles de notre association sont le français, l'anglais et l'espagnol. Si vous souhaitez donner au séminaire un caractère plus international, nous vous proposons de sponsoriser la traduction simultanée de et vers nos trois langues de travail. *Mêmes avantages que le « Pack Gold » (voir tableau « packs de partenariat »).*

5 000 € HT*

Cocktail de bienvenue

Disposition de votre bannière roll-up à l'entrée du lieu du cocktail. Mise à disposition sur chaque table d'un porte-nom indiquant votre nom et votre logo. Possibilité de distribution de votre matériel promotionnel. *4 entrées offertes pour le cocktail et 1 invitation au séminaire incluant déjeuner(s) et pauses-café.*

2 000 € HT*

Exposant

Participez activement au séminaire en installant un stand (une table avec 2 chaises ou votre propre stand). Le partenariat inclut :

- l'utilisation de la zone d'exposition
- 2 passes exposant avec accès au(x) déjeuner(s) et pauses-café pendant le séminaire

1 800 € HT*

*Les espaces attribués peuvent varier selon la configuration du lieu du séminaire.
Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.*

Déjeuner

Disposition de votre bannière roll-up à l'entrée du déjeuner. Mise à disposition sur chaque table d'un porte-nom indiquant votre nom et votre logo. Possibilité de distribution de votre matériel promotionnel. *Déjeuner offert pour 2 personnes.*

1 500 € HT*

Pause-café

Sponsorisez une pause-café le matin ou l'après-midi. Mise à disposition sur chaque table d'un porte-nom indiquant votre nom et votre logo. Possibilité de distribution de votre matériel promotionnel pendant la pause-café sélectionnée.

500 € HT*

⁽²⁾ Chaque partenariat donne automatiquement droit aux avantages suivants :

- Mention de votre nom et logo sur le programme du séminaire
- Mention de votre logo avec lien hypertexte sur le site internet du séminaire
- Mention de votre nom et logo sur l'écran de veille dans la salle du séminaire

OPPORTUNITÉS PUBLICITAIRES

Un total de plus de 15 000 abonnés Twitter, LinkedIn et Facebook reçoit le programme. Envoyé par email à tous les membres de l'UIA et à un grand nombre de non-adhérents, c'est le document promotionnel de l'événement le plus important et le plus lu par les participants.

1 page de publicité (quadrichromie) dans le programme du séminaire

1 500 € HT*

½ page de publicité (quadrichromie) dans le programme du séminaire

800 € HT*

Bloc-notes avec votre nom/logo, distribués aux participants⁽³⁾

500 € HT*

Stylos avec votre nom/logo, distribués aux participants⁽³⁾

250 € HT*

⁽³⁾ Le sponsor est responsable des coûts relatifs à l'achat, l'impression, le transport et la mise à disposition des stylos et bloc-notes pendant le séminaire.

* Montants HT. La TVA peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006. Pour les séminaires ayant lieu en France, la TVA française est applicable. Pour les événements ayant lieu dans d'autres pays de l'UE, la TVA du pays du séminaire est applicable sauf si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire (système d'auto-liquidation). Pour les séminaires ayant lieu hors de l'UE, il n'y a pas de TVA applicable. Pour plus d'informations, merci de contacter l'UIA.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PARTENARIAT

Veuillez compléter en majuscules ce formulaire, examiner les conditions et modalités et retourner à :

UIA – Union Internationale des Avocats • Colette Surin, Responsable Événements – Séminaires

23 rue de la Victoire 75009 Paris, France • T +33 1 44 88 55 66 • F +33 1 44 88 55 77 • Email : csurin@uianet.org

Personne à contacter :	Détails requis pour la facturation (si différents de ci-contre)
Société :	Personne à contacter :
Adresse :	Société :
Ville :	Adresse :
État/région :	Ville :
Code postal :	État/région :
Pays :	Code postal :
Téléphone :	Pays :
Fax :	Téléphone :
Email :	Fax :
Site Web :	Site Web :
	Numéro de TVA :

Veuillez indiquer le/les séminaire(s) que vous souhaitez sponsoriser :

ainsi que ci-dessous l'(es) offre(s) de partenariat qui vous intéresse(nt) :

PARTENARIAT	
☐ Diamond 30 000 € HT*	☐ Déjeuner 1 500 € HT*
☐ Platinum 10 000 € HT*	☐ 1 page de publicité dans le programme 1 500 € HT*
☐ Gold 5 000 € HT*	☐ ½ page de publicité dans le programme 800 € HT*
☐ Traduction simultanée 5 000 € HT*	☐ Pause-café 500 € HT*
☐ Silver 2 500 € HT*	☐ Bloc-notes 500 € HT*
☐ Cocktail de bienvenue 2 000 € HT*	☐ Stylos 250 € HT*
☐ Exposant 1 800 € HT*	

☐ Cochez cette case si vous souhaitez être contacté par l'UIA pour discuter des options de partenariat.

En signant et renvoyant le présent formulaire, vous acceptez les conditions et modalités définies à la dernière page du présent document. Le présent formulaire et contrat de partenariat de l'une quelconque des parties de l'UIA auront force obligatoire dès lors qu'ils seront acceptés par un représentant habilité de l'UIA pour les séminaires de l'UIA. L'UIA se réserve le droit de rejeter le présent formulaire ou de résilier le présent contrat de partenariat à son entière discrétion.

Votre logo aux formats .jpg et .eps/.ai en haute résolution devra être envoyé par courrier électronique dans un délai d'une semaine à compter du dépôt des présents formulaires et contrat de partenariat.

**Montants HT. La TVA peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006. Pour les séminaires ayant lieu en France, la TVA française est applicable. Pour les événements ayant lieu dans d'autres pays de l'UE, la TVA du pays du séminaire est applicable sauf si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire (système d'auto-liquidation). Pour les séminaires ayant lieu hors de l'UE, il n'y a pas de TVA applicable. Pour plus d'informations, merci de contacter l'UIA.*

Je certifie que je suis autorisé(e) à signer le présent formulaire et à conclure le présent contrat de promotion pour le compte du client.

Signature de la personne autorisée :

Nom (en caractères d'imprimerie) :

Date:

CONDITIONS ET MODALITÉS

■ Inscription du partenaire, politique en matière de paiement et d'annulation

Tout demande de partenariat doit être rédigée par écrit à l'aide du formulaire prévu à cet effet et envoyée par courrier électronique ou postal. Lorsque les partenaires feront la demande, ils seront facturés à hauteur de 100 % du total de la facture, ce montant étant payable à l'UIA dans les 30 jours de la réception de la facture. Le partenariat ne sera confirmé que lorsque la totalité de la somme aura été reçue. Tout versement effectué dans le cadre du partenariat est non remboursable.

■ Utilisation de l'espace/ des objets promotionnels

Dans le cadre des stands d'exposition, l'ensemble des démonstrations ou des autres activités promotionnelles devront impérativement se dérouler à l'intérieur des limites de la zone attribuée à votre organisation. Le partenaire ne pourra pas distribuer d'objets promotionnels dans une salle de conférence ou lors d'une réunion. Les objets promotionnels d'une société ne devront pas interférer avec le partenariat ou empiéter sur la zone d'exposition d'une autre société. Les exposants ne pourront céder ou sous-louer aucun espace leur ayant été attribué et ne pourront exposer ou faire de la publicité pour des produits autres que ceux qu'ils fabriquent ou commercialisent dans le cadre de leurs activités habituelles.

■ Badges des exposants

Chaque partenaire devra impérativement porter le badge officiel du séminaire de l'UIA à tout moment. Les exposants se verront attribuer un maximum de deux badges par stand. Les badges des partenaires seront distribués sur place lors de l'inscription. Les exposants devront impérativement porter leurs badges à tout moment et ces badges seront uniquement délivrés au nom des représentants du partenaire indiqués sur le formulaire d'inscription du partenaire. Le badge ne permet d'accéder qu'à la zone d'exposition. L'accès aux conférences est interdit aux exposants, toute personne ne respectant pas cette consigne sera priée de sortir. Les exposants et partenaires ne sont pas autorisés à inviter d'autres personnes dans les zones de conférence ou d'exposition. Dans le cas où l'exposant aurait besoin de badges supplémentaires en plus des deux badges attribués dans le cadre du contrat, des frais supplémentaires de 100 € HT* par badge seront facturés.

**La TVA peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.*

■ Badges de participants offerts

Les badges de participants offerts dans le cadre d'un contrat de partenariat ne peuvent être utilisés que par des représentants des sociétés partenaires assistant en qualité de participants et ne sont valables que pour la personne dont le nom figure sur le badge. Un formulaire doit être complété afin de recevoir l'un de ces badges. Les badges de participants offerts doivent être portés à tout moment, ne peuvent être échangés entre collègues et ne doivent pas être modifiés ou recouverts par un autre insigne. Un badge de participant offert permet à son détenteur de bénéficier des mêmes avantages qu'un participant ayant payé.

Les détenteurs de badges de participants offerts peuvent participer au cocktail de bienvenue, aux conférences mais aussi acheter des tickets pour les événements de l'UIA.

■ Stand d'exposition

Les exposants sont responsables de l'intégralité des coûts de transport, décoration et personnel venant s'ajouter à ceux fournis par l'UIA. Pour toute information relative à l'acheminement, veuillez contacter Colette Surin par téléphone au +33 1 44 88 55 66 ou par courrier électronique à l'adresse csurin@uianet.org.

■ Libération des stands

Aucun exposant ne commencera à démonter ou à remballer ses produits avant la fin de la dernière pause-café du dernier jour du séminaire. Chaque partenaire sera responsable de l'emballage et de l'identification du matériel qui devra être prêt à être expédié avant la fermeture du guichet des inscriptions du séminaire. Tout objet laissé sur le stand à la fin du séminaire et n'étant pas emballé, identifié et marqué comme devant être expédié sera enlevé et détruit.

■ Utilisation de la liste des participants

La liste des participants ne comportera que des adresses postales (aucune adresse de messagerie électronique et aucun numéro de téléphone ou de télécopie ne seront fournis) et ne pourra être utilisée qu'une seule fois. Aucune version mise à jour de la liste ne sera fournie une fois que la liste aura été achetée.

■ Espace de réception

Il est entendu qu'aucune chambre, aucune suite ou aucun autre espace de l'hôtel où se déroule le séminaire ne pourra être utilisé en tant que zone d'exposition, atelier ou à toute autre fin commerciale au bénéfice de

l'exposant. Toute organisation de cocktails, de journées portes ouvertes et d'événements similaires par un exposant devra être confirmée par la direction du séminaire de l'UIA afin de ne pas entrer en conflit avec les événements du programme.

■ Assurance

Il est fortement conseillé à l'ensemble des exposants de souscrire une assurance couvrant les pertes et dommages et une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels ou matériels aux tiers. Les objets utilisés sur le stand devront être couverts dès le moment où ils seront expédiés et pendant leur installation, au cours de la période de l'événement, au moment de la libération du stand et jusqu'à ce que l'ensemble des objets aient été reçus au lieu d'origine.

L'exposant assume l'intégralité de la responsabilité de toute perte, tout dommage et toute réclamation concernant des dommages subis par l'équipement du stand de l'exposant et par tout autre bien apporté dans les locaux de l'événement et devra garantir l'UIA contre ces abus, dommages et réclamations.

■ Report ou annulation du séminaire

L'UIA sera en droit, à son entière discrétion, de reporter ou d'annuler le séminaire et ne sera en aucune façon tenue responsable à l'égard du partenaire au titre des pertes résultant de ce report ou de cette annulation. L'UIA ne sera pas tenue d'exécuter les dispositions du présent contrat relatives à la mise à disposition d'un stand d'exposition dans le cas où l'absence de mise à disposition serait due à l'une des causes suivantes : les locaux endommagés ou détruits par un incendie, un cas fortuit, un ennemi public, une guerre ou des insurrections, une pandémie, un confinement, des grèves, une loi, ou pour toute autre cause indépendante de la volonté de l'UIA.

Toutefois, dans l'éventualité où l'UIA serait dans l'impossibilité d'organiser un séminaire pour l'une des raisons indiquées ci-dessus, elle remboursera au partenaire les sommes qu'il aura déjà versées au titre du partenariat.

■ Loi applicable et attribution de compétence

Tous les contrats seront exclusivement régis par le droit français et interprétés selon ce droit sans qu'il soit tenu compte des principes [de conflit] de lois.

Les cours et tribunaux de Paris sont seuls compétents en cas de litige entre les parties.